Image not found or type unknown

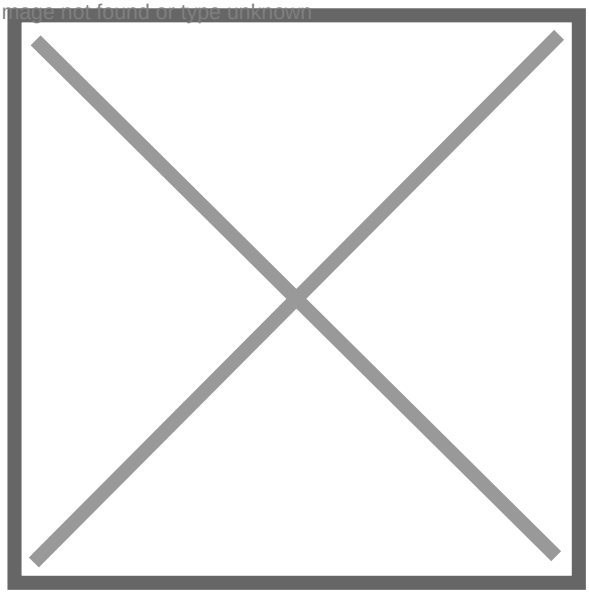

Refus de constat amiable aprés un litige

Par **téchoux**, le **15/12/2010** à **22:30**

Bonjour,
Jeudi 9 Décembre vers 11 heures 30 minutes je me rendais avec mon véhicule, 306 s16 bleu marine carrosserie en parfait état peinture perlée métalisée , dans la station lavage pour laver mon véhicule à l'auto-laveuse. Le responsable était présent. Une fois la voiture séchée j'ai constaté sans difficultés la présences de griffures sur la quasi totalité de la carrosserie, nettement visible avec une lumière rasante, et ternissant la couleur d'origine à n'importe quelle distance du véhicule, j'ai donc contacté le responsable, après de longues discutions et l'évidence devant les yeux, celui-ci n'a pas voulu rédigé de constat amiable avec moi. Étant donné de la qualité de la carrosserie avant et après le lavage, je fini par conclure que la préstation que j'ai demandé en insérant du crédit dans la machine n'a pas été effectué en bonne et due forme pour laver mon véhicule, en garentissant un resultat correct, pour moi il y a eu un défaut dans le contrat que j'ai établis avec le prestataire. y à t'il une solution? merci

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **22:50**

Ce genre de chose arrive souvent quand la voiture est salie avec une pellicule contenant du sable (en bord de littoral par exemple)

Par **téchoux**, le **15/12/2010** à **23:01**

Merci de votre reponse, je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas le cas, existe t'il un moyen de recours pour mandater un expert via mon assureur. car selui-ci exige biensur un

constat rédiger entre les deux personnes concernées et avec deux signatures...

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **23:52**

Le problème sera la preuve que le véhicule a été abimé à ce moment-là.
Vous avez une assistance juridique avec votre assurance ?

Par **téchoux**, le **16/12/2010** à **08:42**

Merci pour votre gentillesse, pour l'assistance juridique je ne sait pas, je vais me renseigner aujourd'hui.

Par **téchoux**, le **16/12/2010** à **13:34**

Effectivement je n'ai pas d'assistance juridique, serait t-il possible de mandater moi même un expert pour remettre en question la qualité de la préstation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés